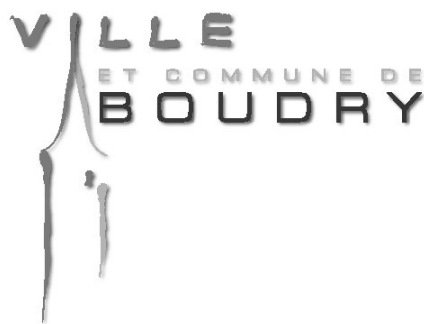




**Procès-verbal de la séance ordinaire**  
**du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry**  
**du lundi 24 juin 2024**

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 20h00, est ouverte et présidée par Mme I. Zürcher Vuillaume, Présidente.

---

**Ordre du jour :**

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |    |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.  | Appel .....                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2  |
| 2.  | Procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 - correspondance .....                                                                                                                                                                                                                     | 2  |
| 3.  | Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2023.....                                                                                                         | 2  |
| 4.  | Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à l'adoption d'un nouveau règlement concernant la création d'un fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier (PF).....                                                             | 5  |
| 5.  | Rapport de gestion et comptes 2023.....                                                                                                                                                                                                                                               | 6  |
| 6.  | Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 50'000.00 pour l'assainissement des bornes hydrantes.....                                                                                              | 15 |
| 7.  | Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 320'000.00 TTC pour les travaux de réfection de chemins forestiers à Champ-du-Moulin, prévus dans l'accord de prestations pour les forêts (RPT 2020-2024)..... | 15 |
| 8.  | Rapport du Conseil communal au Conseil général de Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de 320'000.00 HT pour l'extension du réseau de distribution basse tension aux Métairies .....                                                                            | 16 |
| 9.  | Rapport du Conseil communal au Conseil général de Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion relative au réseau électrique datant de décembre 2020 .....                                                                                                                       | 17 |
| 10. | Interpellations .....                                                                                                                                                                                                                                                                 | 18 |
| 11. | Informations du Conseil communal .....                                                                                                                                                                                                                                                | 18 |
| 12. | Questions .....                                                                                                                                                                                                                                                                       | 19 |

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence des 35 membres suivants :

- |                                    |                                           |
|------------------------------------|-------------------------------------------|
| 1. Atchade Kolawolé (PLR)          | 19. Macherel Rey Anne (PS)                |
| 2. Belgrano Martine (VERT·E·S)     | 20. Marti Myriam (PLR)                    |
| 3. Böhm Jean-Daniel (PLR)          | 21. Meisterhans Pierre (PLR)              |
| 4. Buschini Claude (PLR)           | 22. Musitelli Delio (PLR)                 |
| 5. Buschini Elvira (PS)            | 23. Paz Ruiz Sandro (PLR)                 |
| 6. Chapuisod Nathalie (PLR)        | 24. Pedimina Pascal (PLR)                 |
| 7. Ciullo Silfrido (PS)            | 25. Petermann Jean-Michel (PLR)           |
| 8. Da Silva Helder (PLR)           | 26. Piscopiello Cosimo (PS)               |
| 9. De Montmollin Andrea (PLR)      | 27. Preisig-Ducommun Pascale (PLR)        |
| 10. Dubois Emile (VERT·E·S)        | 28. Prince Rosenfeld Catherine (VERT·E·S) |
| 11. Dubois Romain (PS)             | 29. Renevey Virgyl (PS)                   |
| 12. Dubois Yann (PLR)              | 30. Rousseau Nicolas (PS)                 |
| 13. Durnat Lopez Carole (VERT·E·S) | 31. Sandoz Alain (PS)                     |
| 14. Geiser Blaise (PLR)            | 32. Theurillat Michèle (VERT·E·S)         |
| 15. Keller Stéphane (PLR)          | 33. Vicario Fabio (PLR)                   |
| 16. Koller Jenny (VERT·E·S)        | 34. Vogel Oberlin Christiane (PS)         |
| 17. Kneubühler Jean-Pierre (PLR)   | 35. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS)       |
| 18. Lüthi Paul (PS)                |                                           |

5 membres sont excusés : Mme H. Abgemegnah et MM. R. Barrabas et S. Rosselet (VERT·E·S) et M. T. de Reynier (PLR) et M. D. Twerenbold (PS)

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 18.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Gilles de Reynier (PLR), Président ; Marisa Braghini (PLR), Vice-présidente ; Rita Piscopiello (PS), Secrétaire, Jean-Michel Buschini (PS) et Luigi D'Andrea (VERT·E·S), Membres.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente)** : Tout d'abord, je souhaite la bienvenue à M. D. Musitelli pour cette dernière séance de cette législature. Avant de commencer, je vous propose de faire une minute de silence en la mémoire de M. Daniel Schürch qui a commencé cette législature avec nous et qui a été, aussi pour les législatures précédentes, au Conseil communal.

## 2. Procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 - correspondance

Au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2023

**M. S. Keller (au nom de la CGF)** : Nous avons pris connaissance du rapport, nous en avons discuté, puis l'avons accepté à l'unanimité.

**Mme R. Piscopiello (CC)** : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les excellents résultats pour l'année 2023 ainsi que la dissolution de la réserve provenant de l'enveloppe budgétaire non reconduite cette année, nous permettent de vous proposer d'alimenter des préfinancements, conformément à ce qui se fait depuis quelques années. Il s'agit du préfinancement de deux objets qui ne figuraient pas

au budget 2023, contrairement à ce qui est prévu par l'article 49 LFinEC, mais pour lesquels nous avons déjà des préfinancements ouverts.

Notre proposition concerne, d'une part le projet Basse Ville à hauteur de CHF 2'000'000.00, le portant ainsi à CHF 7'000'000.00 et d'autre part, le projet de rénovation du collège de Vauvilliers à hauteur de 14'800'000.00, le portant ainsi à CHF 22'000'000.00.

Pour rappel, la proposition du Conseil communal aura des effets bénéfiques pour la commune dans les années à venir. En effet, un préfinancement sert à neutraliser les amortissements futurs par un prélèvement à ladite réserve.

De plus, nous vous proposons d'ajuster la réserve politique conjoncturelle en y allouant un montant supplémentaire de CHF 490'000.00. Cela respectant le plafond de 5 % des charges brutes du dernier exercice clôturé, comme le prévoit également la LFinEC.

Cette mesure vise aussi à renforcer nos finances pour les années à venir. Il est à préciser que tout retrait de cette réserve ne pourra être effectué que dans des conditions spécifiques, telles qu'une baisse des revenus fiscaux.

Après cette attribution, cette réserve se montera à un total de CHF 2'210'921.10.

Je me tiens à disposition en cas de questions et vous remercie de votre attention.

**Mme P. Preisig-Ducommun (au nom du groupe PLR) :** Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, notre groupe propose l'amendement à l'arrêté légalisant la réserve attribuée aux comptes 2023 pour Vauvilliers suivant :

« Un montant de CHF 11'800'000.00 est attribué à la réserve déjà existante de préfinancement des travaux d'assainissement du collège de Vauvilliers ».

Nous proposons de diminuer l'arrêté de 3 millions de francs. En effet, comme mentionné lors du vote de l'important crédit de 22 millions concernant les travaux de rénovation et d'agrandissement du collège de Vauvilliers en février 2024, notre groupe est favorable au projet mais souhaite une maîtrise des coûts. Dans ce sens, nous exigeons la prudence financière dans les dépenses de l'argent public. Le crédit voté de 22 millions comprend une marge de +15%. Notre amendement ne met aucunement en péril le projet en portant ainsi le préfinancement déjà existant à un montant total de 19 millions en attribuant CHF 11'800'000.00 au lieu de 14'800'000.00. Les trois millions soustraits à la réserve de Vauvilliers ne pouvant malheureusement pas être légalement attribués à d'autres réserves pour préfinancer des projets non budgétés tels que les mesures de crues ou le nouveau réservoir, ce montant sera ajouté au résultat de l'exercice 2023, si l'amendement est accepté. Le groupe PLR soutiendra à la grande majorité les 2 autres arrêtés légalisant les réserves attribuées aux comptes 2023 llot de la poste/Ville Basse et politique conjoncturelle. Merci de votre attention.

**M. A. Sandoz (au nom du groupe PS) :** En guise de préambule, je vais également parler au nom du PS pour les points 4, 5 et 6. Je voulais quand même remettre l'Eglise catholique au milieu de la Ville Basse et le Temple au milieu du Vieux Bourg. Nous parlons ce soir d'un exercice qui se solde par un bénéfice de 14, 8 millions de francs. C'est extraordinaire et je voulais déjà remercier toutes les personnes qui y ont participé, y compris les personnes morales qui y ont largement contribué. Par rapport au préfinancement de Vauvilliers, nous ne pensons pas qu'il faut le revoir. Personnellement, je faisais partie de la Commission de gestion et des finances et j'avais de nombreuses interrogations avant de voter le crédit et notamment au sujet du financement. Le Conseil communal nous avait dit qu'il n'y aurait probablement pas besoin de recourir à un financement externe. Sur le moment, nous avons un peu douté, mais je suis heureux de m'être trompé et que grâce à ce résultat 2023 exceptionnel, cela

puisse déjà être totalement le cas en alimentant la réserve existante, jusqu'à concurrence du montant total. Par rapport à ce que Mme Preisig évoque, je tiens à signaler qu'à la demande de son parti, une commission non-permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux de suivi de la rénovation du collège a été nommée, décision entérinée le 18 mars 2024. Nous ne doutons pas que cette commission sera utile et évitera toute éventuelle dérive financière. Si contre toute attente, nous arrivons à tenir le budget, car il est rare de respecter strictement le budget dans le cadre de grands projets tels que la rénovation d'un collège. Parfois, des circonstances imprévues nous obligent malheureusement à le dépasser. Nous ne le souhaitons pas et il y a cette réserve que Mme Preisig a mentionnée. Cependant, nous avons également noté que s'il devait rester une partie du crédit demandé, elle serait restituée en bénéfice extraordinaire au terme de l'assainissement. Merci de votre attention.

**Mme J. Koller (au nom du groupe Vert-e-s) :** Le groupe des Vert-e-s soutiendra à l'unanimité ce rapport. Il se réjouit que de telles réserves soient réalisables dans les comptes 2023. Nous ne soutiendrons pas l'amendement que nous avons découvert ce soir. Effectivement, comme cela a été dit par M. A. Sandoz, si cette réserve devait ne pas être utilisée en totalité, cette dernière serait dissoute et ce n'est finalement qu'un report d'un bénéfice extraordinaire sur un exercice suivant.

**Mme R. Piscopiello (CC) :** Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers membres du PLR, j'étais aussi présente à la Commission de gestion et des finances lundi et j'entends vos arguments et votre envie de poser des jalons. Néanmoins, cette réserve, ce préfinancement, n'est pas une autorisation de dépenser. L'autorisation de dépenser a été octroyée par le crédit qui a été accepté en mars. La Commission a un rôle à jouer et j'entends le signal que vous souhaitez envoyer. Je dois encore donner une précision concernant cet amendement. Si cet amendement devait être accepté ce soir, cela signifie que les comptes doivent être refusés, motivés, puis refaits et représentés dans maximum dans 2 mois.

**M. P. Pedimina (en son nom) :** Je voudrais simplement faire une remarque. Nous n'avons jamais disposé d'autant de fonds dans cette commune. Le système de préfinancement est sans conteste une bonne idée que nous ne remettons pas en cause. Néanmoins, nous sommes au budget maximal de ce crédit. Ce crédit va se décompter sur de nombreuses années et ce montant sera immobilisé pendant toute l'opération liée à ce collège. Par conséquent, ces fonds seront bloqués et il est possible que nous en ayons pour réaliser des travaux de génie civil, d'adduction d'eau, d'énergie renouvelable ou pour d'autres investissements. Je suis d'avis de maintenir cette réduction du montant et de rétablir la réserve reportée sur l'exercice précédent, tel que nous l'avons fait l'année passée où nous avons repris les crédits votés, les non-comptabilisés ou non-dépensés. Cette réserve s'applique automatiquement, étant donné que certains travaux sont en cours et donc les crédits engagés. La réflexion serait de conserver 11,8 millions de francs et les 3 millions restants seraient affectés à cette réserve du report sur l'exercice suivant, sur le solde du crédit budgétaire 2023. Sachant que le crédit est de plus de 4,9 millions de francs, sauf erreur, il me semble donc faisable d'y intégrer ces 3 millions de francs. Merci de votre attention.

**M. R. Dubois (en son nom) :** Je pense qu'il est important de rappeler deux choses. Premièrement, le préfinancement est un outil comptable qui n'exerce aucune influence sur les liquidités. Concrètement, il ne s'agit pas d'argent cash ou de fonds immobilisés sur un compte en banque ; c'est seulement un mécanisme comptable. Deuxièmement, le préfinancement n'a aucun lien avec les investissements autorisés. Comme Madame la Conseillère communale l'a mentionné plus tôt, ce n'est pas une autorisation de dépense. Par conséquent, cela n'affecte pas notre capacité à investir. En fait, il s'agit simplement d'une neutralisation à l'avance d'amortissements futurs, si ceux-ci devaient avoir lieu. Si aucun amortissement n'est nécessaire, la réserve et/ou le préfinancement seront dissouts. Il est également important de rappeler qu'il n'y a aucune corrélation entre le préfinancement et les dépenses éventuelles à venir. C'est-à-dire que nous pouvons adopter le préfinancement tel qu'il est

proposé aujourd'hui et espérer atteindre le maximum du crédit. Inversement, même en activant l'amendement du PLR, il est possible que le crédit soit quand même à son maximum et que nous devions finalement procéder à des amortissements par la suite. Cependant, cela n'exercera aucune influence sur le fait de dépenser ou non l'ensemble du montant.

**Mme R. Piscopiello (CC) :** Je ne sais pas si le tableau affiché vous paraît clair, mais il représente les écritures comptables effectuées, et non une utilisation du cash-flow de la commune. Le fait d'avoir un projet complètement préfinancé simplifie considérablement la comptabilité future. Comme nous le voyons, il s'agit d'une estimation basique, mais elle permet de visualiser que nous compensons les coûts sans alourdir les exercices futurs imposés par la LfinEc. Lorsque vous avez voté le crédit de Vauvilliers, à 4% sur 25 ans, nous avons chaque année, au lieu d'une charge d'amortissement de CHF 880'000.00, enregistré ce montant en positif et neutralisé par une réserve pour arriver à CHF 0.00. Ainsi les comptes seront consolidés pour les années à venir. Nous avons choisi Vauvilliers et Basse-ville parce qu'aucun budget n'avait été alloué, et en janvier 2023, le Service des Communes a rappelé à toutes les communes l'obligation de le faire. Nous continuons à préfinancer ces deux projets parce que nous avons déjà commencé, en espérant que le Service des communes acceptera ce préfinancement. Il est toutefois possible que le Service des Communes refuse notre demande.

La présidente met les trois arrêtés au vote.

Pour le premier, qui comporte un amendement, la présidente demande à l'assemblée de se prononcer premièrement sur l'amendement proposé par le groupe PLR.

Au vote l'amendement est accepté à 18 voix contre 16.

Au vote, l'arrêté amendé à CHF 11'800'000.00 pour la réserve attribuée au Collège de Vauvilliers est acceptée à 24 voix et 10 abstentions.

Au vote, l'arrêté pour la réserve attribuée à la Basse-Ville est accepté à l'unanimité.

Au vote l'arrêté pour la réserve attribuée à la politique conjoncturelle à l'unanimité.

**4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à l'adoption d'un nouveau règlement concernant la création d'un fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier (PF)**

**Mme R. Piscopiello (CC) :** Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez compris, la mise à jour du patrimoine financier a permis de dégager une réserve de CHF 1'356'253.80 au bilan. Jusqu'à présent, cette réserve n'était qu'une ligne budgétaire. Or, à la suite d'une recommandation du service des Communes, nous vous proposons ce soir un règlement qui permettrait d'utiliser ce montant selon des critères définis. Cela nous permettrait également d'intervenir en cas de baisse de rendement de nos immeubles, laquelle peut survenir lors de chaque réévaluation obligatoire, tous les cinq ans. La dernière réévaluation remonte à 2022. Ce fonds pourrait être alimenté annuellement par un pourcentage maximal de 5% prélevé sur le montant total des loyers. Ce rapport présente également la liste de notre patrimoine financier et les valeurs qui y correspondent. Merci de votre attention.

**M. S. Keller (au nom de la CGF) :** La Commission de gestion et des finances a étudié le rapport et a voté à l'unanimité pour ce fonds.

**M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) :** Après quelques discussions et demandes de précisions, l'arrêté sera accepté à la grande majorité du groupe PLR.

**M. A. Sandoz (au nom du groupe PS) :** Rapport et proposition intéressante, notre groupe l'acceptera.

**Mme J. Koller (au nom du groupe Vert·e·s) :** Nous allons également accepter ce rapport à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

## **5. Rapport de gestion et comptes 2023**

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) :** Avant que nous entamions les discussions sur le rapport de gestions et comptes 2023, je souhaite que le Conseil communal clarifie les conséquences sur les comptes par rapport à l'amendement qui vient d'être voté.

**Mme R. Piscopiello (CC) :** Clairement, dès que nous avons modifié le rapport provenant de la réserve du préfinancement, nous devons refuser les comptes et ces derniers devront être représentés, puisque le montant final change également. Maintenant, je me pose la question s'il faut aller de l'avant. Je propose une interruption de séance.

**M. G. de Reynier (CC) :** Je propose que la séance soit interrompue. Que chacun se pose la question s'il est quand même possible de passer en revue le rapport de gestion et les comptes 2023, puisqu'il y a un poste, lié au préfinancement, qui doit être modifié, soit nous aurons un résultat plus élevé, soit nous attribuerons ce montant ailleurs. Mais le reste du rapport des comptes reste identique. J'aurais trouvé adéquat que ce Conseil de cette législature traite les comptes, plutôt que le nouveau Conseil lors de la première séance de la nouvelle législature.

Interruption de 5 min. La séance reprend à 20h45.

**Mme R. Piscopiello (CC) :** Nous allons continuer le processus et donc passer en revue le rapport des comptes.

**M. B. Geiser (en son nom) :** Je demande que si la séance dure au-delà de 22h30, il soit organisé une séance de relevée.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) :** Oui, nous verrons à 22h20 où nous en sommes et si nécessaire, nous organiserons une séance de relevée. Je vous remercie de votre proposition. Nous passons au rapport des comptes.

**Mme R. Piscopiello (CC) :** Je vais garder le sourire parce que je pense que lorsque nous avons une ville comme Boudry qui présente un résultat extraordinaire et historique, je dois vous avouer que cela fait drôle de dire que les comptes sont refusés et que nous devons repasser, encore une fois, devant les nouvelles autorités, pour les voter. Toutefois, je souhaitais vous faire part de mon rapport pour cette année.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, malgré l'instabilité géopolitique internationale croissante, la conjoncture régionale se montre résiliente et apporte une bouffée d'oxygène bienvenue aux comptes communaux. C'est un résultat extraordinaire et historique pour la Ville de Boudry que le Conseil communal vous présente ce soir. Nous clôturons l'exercice avec un résultat de CHF 14'785'981.00, avant attribution aux réserves. À ces excellents résultats s'ajoute une diminution de notre dette de 2 millions de francs, cela grâce au remboursement d'un emprunt à la Caisse de Prévoyance de la police genevoise ainsi qu'au remboursement de divers amortissements, pour un total de CHF 860'000.00. Nous pouvons également souligner que tous nos investissements ont été entièrement autofinancés. Ceci témoigne d'une situation particulièrement saine et enviable.

Du point de vue de l'organisation interne, l'année 2023 a malheureusement été marquée par l'absence de l'administrateur, M. J.-F. de Cerjat, ce qui nous a amené à faire appel à des mandataires externes : M. A. Christinet de la société Etical RH et M. D. Grassi Pirrone d'objectif :ne. Ces deux mandataires, ayant reçu des cahiers des charges spécifiques, ont assuré entre autres, l'essentiel des tâches opérationnelles et permis d'envisager des évolutions positives au sein de notre organisation. Grâce à eux, nous avons pu engager notre nouvel administrateur, M. P. Migliorini, dans les meilleures conditions.

Pour ce qui concerne nos collaborations avec l'extérieur, nous restons vigilants et attentifs à un certain nombre de facteurs sur lesquels la commune a peu de marge de manœuvre, comme la facture du cercle scolaire qui est en constante augmentation, les flux financiers entre communes et canton, par exemple la facture des transports, ou encore celle du social.

Nous nous réjouissons cependant de nos revenus fiscaux : ceux-ci étant extraordinairement plus élevés que ce qu'il avait été budgété. Ces derniers ne reflètent en effet pas les prévisions du service des contributions que nous avons rencontré en amont de l'établissement du budget. Cet écart est principalement dû au rapatriement de certaines succursales par des entreprises résidentes sur notre territoire, à l'application des mesures de l'OCDE pour une uniformisation des impôts des entreprises au niveau international, à des rectificatifs, ainsi qu'à une augmentation des redistributions du fonds de l'impôt des personnes morales (IPM) en lien avec le nombre d'emplois sur la commune.

Le Conseil communal est enthousiaste à l'idée de pouvoir présenter ce résultat historique, fruit d'une bonne maîtrise des charges par nos responsables, mais également d'un travail collégial et pragmatique au sein du Conseil communal, notamment par rapport aux rencontres avec le Conseil d'État et le Grand Conseil pour ce qui concerne le dossier de l'IPM. Pour ce dossier particulièrement complexe, c'est grâce à un travail de négociation, avec le soutien de l'Association des Communes Neuchâteloises (ACN), que nous avons pu éviter l'effet rétroactif voulu par le Conseil d'État.

Enfin, en ce qui concerne l'avenir de la collectivité, le Conseil Communal a souhaité également poser des jalons, notamment par la création de fonds, partiellement amendé et de réserves qui vous sont présentées ce soir, des actions qui pourraient permettre à notre commune de consolider ses exercices à venir. En parallèle et avec l'accord du Service des communes nous avons fait fructifier notre cash-flow depuis 2023. Ces liquidités, qui sont à notre disposition, ont été utilisées pour des prêts à des communes voisines par exemple. Cette pratique se poursuivra en 2024.

Je terminerai en remerciant mes collègues du Conseil Communal ainsi que tous nos responsables, les collaboratrices et collaborateurs pour leur excellent travail, leur souplesse et leur réactivité. Cette année, bien que marquée par de nombreux défis et des complications, se présente comme historique et positive et c'est sur ces mots-là que je souhaite terminer. Je vous remercie de votre attention.

**M. I. Zürcher Vuillaume (Présidente) :** Merci à Madame la Conseillère communale. Est-ce que les groupes souhaitent s'exprimer maintenant ? Est-ce qu'il y a une demande de parole ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc les comptes en revue.

Rapport de gestion (page 1 – 28)

Pas d'intervention.

Comptes de fonctionnement (p. 29 – 39)

Pas d'intervention.

Administration générale (p. 40 - 51)

**M. P. Pedimina (au nom du groupe PLR) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, mon intervention concerne la page 41, le point 30100.02, Indemnité inconvénients de fonction, 2 x CHF 18'000.00 = 36'000.00. D'ailleurs à ce sujet, au terme de mon intervention, je poserai la question à la Présidente s'il n'y a pas lieu de demander au Conseil communal et ses représentants de sortir de la salle pour que nous puissions peut-être en débattre sachant que le Conseil communal est juge et partie dans cette démarche. Je laisserai la Présidente en décider.

Le PLR est atterré en lisant cette ligne anodine noyée dans ce grand cahier des comptes 2023. Cette ligne décrit deux indemnités d'inconvénients de fonction, décidée et versée à deux membres du Conseil communal en plus du salaire perçu de conseillère·er·s communaux.

À cette ligne de compte, le Conseil Communal, sans aucune annonce anticipée au Conseil Général ; sans aucune discussion en Commission de gestion et des finances, malgré une question posée par un commissaire, en séance du mois d'octobre ; sans aucune demande à la Commission des Règlements et Institutions, s'attribue, de son propre chef, des indemnités, respectivement des salaires supplémentaires. Dans le secteur privé, seul un patron peut s'attribuer le salaire qu'il veut car c'est son argent. En revanche une direction et même un conseil d'administration ne s'attribue pas un salaire supplémentaire sans en avoir l'accord de sa hiérarchie ou de son conseil de rémunération. Dans l'administration, selon le service des Communes, cette situation ne s'est jamais posée ces dernières années et est totalement inhabituelle. Dans notre Commune, malgré une rémunération très faible toutes ces dernières années, jamais il n'a été question d'indemnités supplémentaires. Regardant ces quelques points, il n'est pas difficile d'admettre que ces « indemnités » sont contraires à notre organisation, liée à la transparence et à nos institutions, liées à l'ordre et à la gestion de l'argent public. Nous rappelons que les membres du Conseil communal, en connaissance de cause lors de leur engagement politique, ont débuté la législature 2020-2024, comme les législatures précédentes d'ailleurs, avec des honoraires forfaitaires de CHF ~2'200.00/mois (compte 132000.00), sans paiement d'un 13ème salaire, de vacances, de retraite, etc. Notre Conseil Général, comprenant que cette situation n'était plus acceptable pour un engagement politique responsable, a établi en 2022 et mis en application au 1er janvier 2023, un statut de membre du Conseil communal rémunéré au salaire actuel de CHF ~12'200.00/mois réduit à un taux de 40% et de 45% pour le Président et complété par un 13<sup>ème</sup> salaire, les vacances, la caisse de retraite. Ajouté à ce salaire, une indemnité forfaitaire de 500.00/mois.

Malheureusement, malgré ce nouveau traitement, dès la première année d'application, le Conseil Communal attribue des salaires supplémentaires, représentant un 14ème, 15ème, 16<sup>ème</sup>, voire 17ème salaire mensuel. Invraisemblable !

Ne voulant pas faire du juridisme ou de droit, d'autres s'en attacheront, le Conseil Communal écrit dans le rapport des comptes 2023 (p. 40) qu'il s'attribue la compétence selon l'art. 64 du RGC, je le rappelle, sans en discuter avec les diverses commissions. L'article 64 stipule : « Le Conseil communal peut charger l'un ou plusieurs de ses membres d'un mandat temporaire pour traiter des affaires qui ne rentrent pas dans le cadre de ses ou leurs attributions ordinaires. »

Les affaires sortant des attributions ordinaires expliquées par le Conseil Communal, après coup, sont, pour le premier montant, le temps passé pour la gestion communale des RH et des finances, impôts. Alors, il est clair que la situation des RH était difficile, mais le Conseil communal n'étant pas compétent dans l'opérationnel, ne peut pas justifier un mandat, en arguant simplement des heures supplémentaires, car celui-ci exige des compétences, décrit un cadre, un objectif, un résultat avec un

rapport et un prix. Nous ne sommes pas dans cette situation. De plus, des mandataires externes reconnus ont été engagés et payés pour compenser ce manque de compétences et de ressources. Pour le deuxième montant, le temps passé pour le dossier de la « fusion des Communes », d'ailleurs ce dossier a été engagé par notre Conseil général en 2020, sans exigences particulières. Ce traitement d'affaire rentre dans un dossier purement politique géré par le Conseil Communal et ses Commissions, à sa guise comme tout autre dossier. D'ailleurs ce même sujet avait été traité en 2010 sans indemnités particulières à l'automne.

Le Conseil Communal arrête dans le rapport des comptes 2023 (p. 156) qu'il s'autorise à dépasser le crédit budgétaire des salaires selon l'art. 12 du RCF. De nouveau, je ne prétends pas être avocat ou juriste, mais l'article stipule : « Dépassements de crédits, compétences et procédure :

<sup>1</sup>Les dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil communal jusqu'à un montant de CHF 50'000.00, dans la limite de CHF 150'000.00 par exercice », puis

« <sup>5</sup>Ne sont pas soumis à autorisation les dépassements portant sur des:

a) indexations salariales (y. c. traitements subventionnés);

b) charges sociales liées aux traitements »

Dans notre situation, il ne s'agit pas d'un dépassement de crédit mais d'une modification du traitement du Conseil Communal défini dans un règlement adapté annuellement au budget. D'autre part, il est mentionné qu'il n'est pas autorisé pour des indexations salariales y compris les traitements et pour les charges sociales liées aux traitements. Constatant cette pratique digne d'un roi ou d'une reine, chaque année, de nouvelles prétentions salariales ou autres s'appliqueront au bon vouloir du Conseil Communal ? Non, le PLR ne l'accepte pas et demande l'annulation de cette ligne de compte et la restitution de cet argent. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente)** : Y-a-t-il d'autres prises de paroles sur ce point ? Sur cette page ?

**M. G. de Reynier (CC)** : Madame la Présidente, est-ce que je peux répondre au nom du Conseil communal ?

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente)** : Oui.

**M. G. de Reynier (CC)** : Voilà la réponse du Conseil communal. Dans les commentaires aux comptes, il est précisé, ce n'est pas une petite ligne anodine, il est précisé sur six lignes de quoi nous parlons. Neuf mois d'engagement de deux membres de l'exécutif pour des dossiers spécifiques : l'une faire fonctionner l'administration communale sans administrateur, coordonnant des dizaines de collaboratrices et collaborateurs sans RH. Pour un Conseil communal qui était en fonction depuis moins d'un an, cela a demandé un engagement extraordinaire et c'est cette implication que le Conseil communal a souhaité rémunérer. Lors de la prise de décision, l'intéressée était absente. Le reste du Conseil communal a pris une décision qui a été protocolée et a décrété qu'il proposait de rémunérer sa collègue pour neuf mois à 20%. Ce calcul approximatif a été effectué au mois de novembre 2023. Le deuxième membre de l'exécutif s'est chargé du dossier de la fusion, participant, avec ses collègues, à plus de 67 séances sur plus d'une année. Nous avons jugé que cet effort méritait également une rémunération extraordinaire de 20%, également pour une période de 9 mois.

Cette démarche, que nous avons décidée sur la base de l'art. 64 du RGC, dans le cadre des compétences du Conseil communal, puisque nous n'avons pas dépassé les CHF 50'000.00 qui nous étaient impartis, avait pour but de valoriser la fonction et de rémunérer le travail extraordinaire. Aujourd'hui, je me sens parfaitement légitime et « droit dans mes bottes » en défendant cette dépense, qui vise à valoriser la fonction et encourager les vocations. Nous pourrions dire que tout travail particulier mérite un salaire particulier. Permettez-moi maintenant de lister le résultat de ce

travail : un nouvel administrateur, une nouvelle responsable des RH, une nouvelle urbaniste et un résultat exceptionnel de 14 mio de francs, voire plus, un exercice fiscal 2023 sans écrêtage. Pour donner un exemple concret, si le Conseil d'État avait réussi à imposer ses décisions sans opposition, il nous aurait laissé le résultat 2022, augmenté de 12 %, soit CHF 10,6 mio de francs. Grâce au travail de notre conseillère communale, ce ne sont pas 10,6 millions, mais 15 millions qui sont entrés dans les caisses, donc un delta de CHF 4,4 mio de francs. Je regrette, mais j'estime que cela mérite une rémunération particulière. Cet exercice fiscal 2023 sans écrêtage et l'écrêtage limité à 2024. Cette année-là, il y aura 2022, augmenté de 15%, donc environ 11,5 mio et ce n'est pas encore sûr, car le combat se poursuit avec les autorités du canton.

Je me permets de vous rappeler au passage qu'à Milvignes, ils ont levé le frein à l'endettement pour financer la rénovation d'un collège à 10 millions de francs, tandis qu'à Boudry, il n'y a pas besoin d'emprunter un seul franc pour rénover un collège pour un montant de 22 millions de francs. Je suis désolé, mais l'absence d'emprunt, un amortissement anticipé et un amortissement à 80% pour les 30 prochaines années, c'est assez exceptionnel. Comme cela a été mentionné, nous continuons à amortir sensiblement la dette. Cela signifie que lorsqu'un emprunt arrive à échéance, nous ne le renouvelons pas, mais nous le remboursons. En conclusion, certes, et cela été souligné par le représentant du groupe PLR, l'information à la Commission de gestion et des finances aurait été très opportune et j'assume une grande responsabilité quant à cette omission. Je me permets juste de vous rappeler qu'au mois de novembre, lors de la séance de la Commission, nous étions à deux semaines, voire dix jours, de la fusion. Nous nous souvenons que les débats autour de la fusion étaient compliqués et les discussions avec les autres communes, marquées par des flyers et de la publicité, posaient de nombreux problèmes. Nous étions aussi en train d'aboutir avec la recherche de notre nouvel administrateur et ces deux sujets nous ont aveuglés. Nous avons vraiment « la tête dans le guidon » et cela nous a échappé. Oui certes, c'est regrettable et il ne faudrait plus que cela se reproduise à l'avenir.

Maintenant, je vous invite à faire preuve de prudence avant d'amender les comptes ce soir. Je sais calculer et j'ai bien pris note des majorités présentes. Vous pourriez penser que je suis bizarrement placé pour cette intervention, mais en tant de Président de la Commune, je tiens à rappeler l'importance de notre image. Soyons attentifs à l'image que nous donnons. Avec les informations que je vous ai fournies, je suggère que vous validiez ces dépenses, car elles ont été déjà effectuées et l'argent est sorti. Il est difficile d'amender des comptes après avoir déjà payé une facture. Ce n'est pas comme lorsque nous amendons une écriture comptable, comme tout à l'heure pour modifier le résultat. Là, nous avons une double-facture payée. Voilà la position du Conseil communal. Je ne pense pas que nous reviendrons sur cette problématique ce soir.

#### 1 – Ordre et sécurité publique (p. 52 - 59)

Pas d'intervention.

#### 2 – Formation (p. 60 - 69)

Pas d'intervention.

#### 3 – Culture, sports, loisirs et églises (p. 70 - 81)

Pas d'intervention.

#### 4 – Santé (p. 82 - 83)

Pas d'intervention.

5 – Sécurité sociale (p. 84 - 87)

Pas d'intervention.

6 – Transports (p. 88 - 93)

Pas d'intervention.

7 – Protection environnement et aménagement (p. 94 - 103)

Pas d'intervention.

8 – Economie publique (p. 104 - 109)

Pas d'intervention.

9 – Finances et impôts (p. 110 - 121)

Pas d'intervention.

Comptes des investissements (p. 123 - 144)

Pas d'intervention.

Comptes du bilan (p. 145 - 153)

Pas d'intervention.

Annexe aux comptes (p. 155 - 189)

Pas d'intervention.

**M. S. Keller (au nom de la CGF) :** Lors de la séance de la commission, le rapport a été accepté à 5 voix contre 1 et 2 abstentions.

**Mme J. Koller (au nom du groupe des Vert-e-s) :** Notre groupe soutient, dans sa grande majorité, le rapport des comptes 2023 qui présente des chiffres très positifs pour la Commune. Nous remercions l'ensemble du Conseil communal, ainsi que le service des finances pour leur travail rigoureux. Par rapport à ces indemnités, oui l'information aurait dû être transmise à la Commission de gestion et des finances, mais malgré cela, nous voyons dans le rapport que tous les indicateurs sont au vert, nous remboursons nos emprunts et il y a de belles perspectives. Comme nous sommes en période d'Euro, nous pensons que cela ne mérite ni un carton rouge, ni un carton jaune. De ce fait, nous validerons les comptes.

**M. A. Sandoz (au nom du groupe PS) :** Revenons au préambule : nous pouvons qualifier cet exercice de rêve. Toutefois, au moment où nous nous trouvons, nous nous apercevons que c'est bien la réalité. Au nom du groupe, je réitère les remerciements aux personnes que j'ai mentionnée précédemment, ainsi qu'aux contribuables. J'aimerais particulièrement souligner la nouvelle baisse de nos dettes, ainsi que des intérêts y relatifs. À cet égard, nous espérons que la tendance se poursuivra et que nous puissions rembourser l'emprunt de 4 millions de francs arrivant à échéance fin décembre, afin de passer sous la barre symbolique des 30 millions de francs d'emprunts. Je rejoins Mme Koller sur ce point : nous avons pris acte du paiement effectué dans le cadre de la situation particulière décrite par

M. de Reynier. Bien que cela soit une approximation, elle est tangible et reflète la réalité. Je dirais que c'est 2,4 ‰ que représente ces CHF 36'000.00 par rapport au résultat global. Certes, il y a eu une omission ou une erreur reconnue de la part du Conseil communal concernant l'information à la Commission de gestion et des finances, mais ce n'est en aucun cas une raison de justifier quoi que ce soit et de s'arrêter là-dessus. Pour notre groupe, ce rapport est magnifique et nous souhaitons encourager nos autorités à poursuivre dans cette voie. Merci de votre attention.

**M. J.-D. Böhm (en son nom) :** Au sujet de ces CHF 36'000.00 et pour donner suite à la question du groupe PLR, par M. P. Pedimina, j'ai quand même un doute, en tant qu'ancien artisan, qu'il soit possible faire du travail, envoyer la facture selon le montant qui a été donné au Conseil communal et que cette facture arrive juste au montant de deux fois CHF 18'000.00. Et en plus, il est demandé de faire une facture après coup ! Même avec les résultats extraordinaires de notre commune, si c'est CHF 36'000.00 par ici et un petit peu là, puis on s'en lave les mains et tout continue de bien aller. Moi je pense que c'est une chose qui n'a pas été faite correctement. J'aimerais savoir s'il y aura une suite à cette histoire ?

**M. P. Pedimina (au nom du groupe PLR) :** Le groupe PLR a parcouru ce rapport détaillé des comptes 2023. Le PLR est très satisfait du résultat positif, permettant à la population de Boudry, de bénéficier de bonnes infrastructures et de bons accompagnements, après de longues et difficiles années d'efforts financiers. Le PLR remercie l'ensemble du personnel communal pour la tenue des comptes et pour le travail effectué au sein de notre Commune. Quelques éléments à relever : le premier est la diminution de la dette d'un montant de CHF 2'680'000.00 par les remboursements d'emprunts échus, comme évoqué précédemment ; l'évolution importante du capital propre de plus de 20 millions et une liquidité très importante permettant une valorisation non-négligeable de celle-ci. Le deuxième est la non-utilisation des crédits d'investissement d'un montant de CHF ~3'000'000.00. Comme déjà proposé, cet état pourrait être évité en anticipant sur les pré-études et les études de projets. Cette situation, à notre avis, est à suivre lors des prochaines commissions de gestion et finances. Le troisième est, comme discuté précédemment, le non-respect du budget au compte « 30 Charges de personnel » dépassant de plus de 1% (CHF 60'353.00) les charges budgétées (p. 33) et plus précisément au compte « 01200 Conseil Communal 30 Charges de personnel dépassant de CHF 44'848.00 le budget (p. 41). Le Conseil Communal ne respecte pas, entre autres, l'art. 56 RGC, qui cite que « le Conseil communal exerce, dans les limites du budget et des décisions du Conseil général, les pouvoirs qui lui sont attribués par les lois ou les règlements. » Le PLR ne veut pas d'une autogestion personnelle du Conseil Communal, à tout va, comme bon lui semble, en prétextant ultérieurement des dépassements de budget. Le PLR ne veut pas de dérive budgétaire. En revanche, il veut des discussions, des échanges en commissions et au Conseil Général et non des situations abusives de fait accompli. Pour cet ultime élément, malheureusement le PLR n'acceptera pas les comptes 2023 présentés avec cette dépense de CHF 36'000.00 à l'art. 30100.02 et les charges supplémentaires imputées dans d'autres comptes et ne décharge pas le Conseil Communal de sa responsabilité. Le PLR demande au Conseil Communal de revenir avec des comptes acceptables. Je vous remercie pour votre attention.

**M. G. de Reynier (CC) :** Le Conseil communal prend acte de la position exprimée par le responsable du PLR, mais comme je vous l'ai indiqué, il s'agit d'une dépense qui a été effectuée, avec une comptabilisation et une supervision de l'organe de révision, ce qui signifie que nous ne pourrions pas revenir dessus. Je suis désolé. Cela étant mes collègues me demandent de préciser que lors de la prise de décision en novembre concernant ces deux rémunérations, les deux bénéficiaires étaient absents du Conseil. Le Conseil communal a statué avec un quorum de trois et a pris cette décision en leur absence. Nous souhaitons les protéger, cependant, nous maintenons que cette décision était réfléchie. Malheureusement, il est vrai qu'elle n'a pas été communiquée à la Commission de gestion et des finances pour les raisons que j'ai évoquées, mais nous ne pouvons pas revenir là-dessus. Prenez la liberté de ne pas accepter ces comptes, si vous le souhaitez, mais n'oubliez pas que l'image de la Ville est également en jeu.

**M.K. Atchadé (en son nom) :** J'ai une question toujours concernant cette dépense. Est-ce que les justificatifs étaient déjà en main ou est-ce que ce montant a été décidé et justifié après coup ?

**M. G. de Reynier (CC) :** Merci pour cette question, j'y ai déjà répondu en Commission de gestion et des finances, j'y apporte donc la même réponse. Non, les justificatifs n'étaient pas faits et pour cause, les intéressés étaient absents et nous avons voulu les gratifier pour les neuf mois qu'ils avaient passé à travailler largement plus que ce qu'il devait faire et nous avons donc procéder par estimation. Ensuite, lorsque cette affaire est sortie, d'ailleurs dans des circonstances fort discutables sur lesquelles je ne vais pas revenir aujourd'hui, j'ai demandé à mes collègues de m'aider à reconstituer le temps qu'ils avaient passé sur ces dossiers extraordinaires.

**M. R. Dubois (en son nom) :** J'aimerais juste prendre la parole sur la manière dont travaille ce Conseil et notamment réagir aux propos du rapporteur du groupe PLR. Nous l'avons entendu, le PLR souhaite avoir davantage d'informations, de discussions et ce sont des objectifs qui sont complètement louables. Mais j'aimerais aussi rappeler, d'ailleurs nous l'avons vu ce soir avec deux exemples sur les votes et nous l'avons vu de nombreuses fois dans les séances de ces dernières années, que lorsque nous discutons de choses en Commission de gestion et des finances, discussions qui sont redonnées dans les différents groupes avec la prise de position de la Commission de gestion et des finances qui dit que cette dernière est d'accord à l'unanimité, et puis finalement, il y a un vote différent au niveau du Conseil général. C'est extrêmement problématique parce que cela signifie que nous ne pouvons pas travailler ensemble. Cela veut dire qu'en Commission de gestion et des finances, il y a un rapport qui est présenté, avec des choses précises, avec la possibilité de poser des questions, d'effectuer un travail de fond, tout le monde est d'accord et puis ensuite une partie retourne sa veste. C'est problématique au niveau du fonctionnement institutionnel. J'aimerais vraiment lancer un appel : discutons, parlons, soyons transparents, oui, je trouve que c'est juste, mais alors faisons-le correctement. La Commission de gestion et des finances a tous les outils, tous les pouvoirs pour demander des informations, de faire des séances supplémentaires, de faire des rapports sur ces différents éléments. Aujourd'hui, nous entendons qu'il y a un refus de voter les comptes pour un poste et nous demandons au Conseil communal de revenir. Nous nous sommes demandé ce que devait faire le Conseil communal. Est-ce qu'il doit repartir et demander le remboursement ? Entreprendre une action judiciaire ? Enfin, comment concrètement est-ce qu'il faut faire ? Ça c'est le travail de la Commission. Cette dernière voit ce qu'elle estime être un problème, peut-être, probablement qu'elle a raison de se poser des questions, mais au moment où elle voit ça, elle doit effectuer son travail. Et je pense qu'au bout d'un moment, il faut aussi que nous prenions nos responsabilités en tant que législatif. Nous voulons donner notre avis sur tout, nous voulons de temps à autre aller dans la gestion plutôt que dans des rôles de surveillance, très bien, mais soyons conséquents et effectuons notre travail.

**M. J.-D. Böhm (en son nom) :** Pour faire suite à ce que vient de dire M. R. Dubois, j'aimerais que la Commission de gestion et des finances se déroule après la réunion des différents partis. Parce que les points qui ont été relevés, en séance de groupe, n'avaient pas été discutés à la Commission de gestion et des finances. J'aimerais savoir s'il était possible d'organiser la séance de Commission de gestion et des finances après les réunions de partis.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) :** Merci pour votre question, peut-être que la prochaine législature décidera de ce fonctionnement.

**M. P. Pedimina (en son nom) :** Personnellement, en tant que membre de la Commission de gestion et des finances, j'approuve la proposition du PS de travailler en commission. Nous l'avons dit depuis de nombreuses années. En quatre ans de législature, il y a systématiquement eu des séances de Commission de gestion et des finances, d'ailleurs toute commission de notre Commune doit travailler

avec le Conseil communal, débattre et discuter. Et je m'en rends compte, nous voyons typiquement l'exemple ici, cela ne s'est pas fait et ce n'est pas faute de ne pas avoir demandé des commissions multiples. Cependant, certaines fois, nous avons des interrogations, nous posons les questions, nous n'avons pas les réponses, nous devons attendre soit la séance du Conseil général suivante pour prendre position sur ces réponses et ensuite en groupe, nous devons définir quelle est la position du groupe. Donc, à mon sens, tout ce travail ne se fait, malheureusement, pas suffisamment bien. Je suis tout à fait d'accord avec la proposition du PS, je le répète. D'ailleurs, si ces comptes sont refusés, ils repasseront en Commission de gestion et des finances. Pas de problème, nous sommes là, à disposition.

**M. R. Dubois (en son nom) :** J'entends tout à fait ce que dit M. Pedimina et pour aller dans son sens, disons que dans ce cas-là, il y a eu un beug, de toute évidence. Ce que je propose c'est que nous renvoyons ces comptes en Commission de gestion et des finances, qu'ils soient discutés, dans leur intégralité pour qu'il soit possible de régler cette problématique en commission. Parce qu'en fait, un refus des comptes, c'est un acte définitif. Si les comptes sont refusés, cela ne veut pas dire que nous renvoyons les comptes à l'expéditeur. Alors je propose de renvoyer ces comptes à la Commission de gestion et des finances. Il y avait une autre incertitude avec le préfinancement, ainsi cela permettra de régler les deux aspects et de revenir avec des comptes et une position solide qui aura été discutée au préalable avec les groupes et qui ne sera pas une usine de dernière minute en séance plénière. Je propose de renvoyer ces comptes en commission.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) :** Je souhaite que le Conseil général se prononce sur cette proposition de renvoyer les comptes en Commission de gestion et des finances.

Au vote, les comptes sont renvoyés en commission par 28 voix et 6 absentions.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) :** Les comptes sont donc renvoyés. L'assemblée ne se prononce pas sur ce document et la nouvelle Commission de gestion et des finances reprendra ce rapport et ces comptes.

**M. P. Pedimina (en son nom) :** J'ai une interrogation : est-ce que c'est la nouvelle Commission de gestion et des finances qui devra revoir ces comptes ? Est-il possible de poser la question au Service des Communes.

**M. J.-M. Buschini (CC) :** Oui, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, les anciens se retirent. Nous ne pourrions simplement pas les convoquer, donc cela sera à la nouvelle commission de se prononcer.

**M. P. Pedimina (en son nom) :** Je répète, je demande la confirmation du Service des Communes.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) :** Oui, nous en avons pris note.

**Mme R. Piscopiello (CC) :** Je me permets juste de dire une chose. Bien que je poursuive mon engagement pour les quatre prochaines années, j'aimerais juste remarquer que ce que nous venons de vivre maintenant, et cela a été confirmé par le Service des Communes, c'est le reflet de quatre ans de législature où le Conseil communal a toujours été défié par un manque de confiance et vraiment, je trouve que c'est dommage. C'est regrettable, parce qu'il y a des commissions où nous travaillons, où apportons des réponses, nous ne faisons pas toujours juste, mais vous non plus...

Plusieurs personnes prennent la parole dans le public, on comprend une demande de motion d'ordre. La Présidente autorise Mme Piscopiello à continuer.

**Mme R. Piscopiello (CC) :** Ce que je voulais dire, c'est mon désir de commencer ces quatre ans de législature dans un climat de confiance, avec un travail en partenariat, plutôt que de la défiance qui n'apporte pas toujours de la plus-value. Je vous remercie de votre attention.

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 50'000.00 pour l'assainissement des bornes hydrantes**

**M. G. de Reynier (CC) :** Madame la Présidente, le Conseil communal confirme son rapport et sa demande de crédit du point 6.

**M. S. Keller (au nom de la CGF) :** La commission a accepté ce rapport à l'unanimité.

**M. P. Lüthi (au nom du groupe PS) :** Le PS a étudié le rapport. La sécurité n'a pas de prix et il s'agit d'un besoin. Sachant que la durée de vie d'une hydrante est estimée à 50 ans, il ne s'agit pas d'un investissement élevé sur la durée. À noter également que nous devons répondre aux normes de l'ECAP et que celle-ci subventionne une partie de ces frais, le groupe socialiste accepte le rapport à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à 33 voix et 1 abstention

**7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 320'000.00 TTC pour les travaux de réfection de chemins forestiers à Champ-du-Moulin, prévus dans l'accord de prestations pour les forêts (RPT 2020-2024)**

**M. L. D'Andrea (CC) :** Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal confirme son point 7 et répond volontiers à vos questions.

**M. S. Keller (au nom de la CGF) :** La commission a demandé quelques explications au sujet d'un prix, mais finalement, cela a été accepté à 7 voix et une abstention.

**Mme A. Macherel (au nom du groupe PS) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, si tous les chemins mènent à Rome, certains d'entre eux passent effectivement par ceux des Rochettes, de Treyfont et du Pré Agréda. Lesquels offrent aux rêveurs, solitaires ou accompagnés, aux VTT-istes, aux divers services œuvrant pour l'exploitation des forêts ou entretenant notre réseau d'eau, des facilités d'accès que nul ne saurait contester. Soumis aux aléas météorologiques et à l'usure due à leur utilisation régulière, ces chemins se sont dégradés. Les pluies printanières n'ont certainement rien arrangé et il est aisé d'admettre qu'un entretien en profondeur est indispensable. Plus on attendra, plus cela coûtera cher certainement ! La réfection des chemins forestiers s'avère être un investissement essentiel pour la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité, la prévention des incendies, le soutien à l'économie locale et au tourisme et enfin pour garantir la sécurité des usagers. Il est donc primordial de prioriser ces travaux dans une perspective de gestion durable des ressources forestières et de développement harmonieux des territoires forestiers. Le rapport qui nous a été remis à l'appui de la demande de crédit de CHF 320'000.00 nous présente la situation de manière complète et claire. La période retenue pour ces travaux, juste avant l'automne, suivie d'un mois laissé à la consolidation des chemins, est optimale et ne gênera pas les éventuels travaux d'abattage forestiers de l'hiver. Nous notons qu'au final, une partie importante de ce montant est d'une part déjà couvert par le fonds forestier de réserve dédié aux infrastructures et améliorations forestières de la Ville et Commune de Boudry et d'autre part par la participation de la Ville de Neuchâtel. Le montant net à notre charge avoisinera ainsi les CHF 80'000.00. La question qui pourrait éventuellement se poser est celle de savoir s'il n'y aurait pas lieu, à terme, d'augmenter le montant versé au fonds forestier de réserve, ceci afin d'anticiper quelque peu les frais qu'il faudra engager

ultérieurement pour la réfection d'autres chemins forestiers. Le groupe socialiste votera cette demande de crédit.

**M. S. Keller (au nom du groupe PLR) :** Le groupe PLR votera également en faveur de ce crédit.

Au vote, l'arrêté est accepté par 33 voix et 1 abstention.

**8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de 320'000.00 HT pour l'extension du réseau de distribution basse tension aux Métairies**

**M. G. de Reynier (CC) :** Le Conseil communal confirme son rapport et sa demande de crédit. Il y a eu quelques petits quiproquos au niveau des termes. Nous avons parlé parfois d'étude, mais c'est bien un rapport qui aboutit à une demande de crédit dans le but de renforcer le réseau électrique dans le secteur des Métairies. Nous souhaitons pouvoir absorber la production solaire qui se trouve sur le toit du service forestier et ainsi que la production hydroélectrique de la turbine qui sera aménagée dans le nouveau réservoir, dans la descente des eaux depuis le belvédère jusqu'au réservoir. À la Commission de gestion et des finances, il a été posé une question totalement légitime à savoir, comment se fait-il que cette demande de crédit ne figure pas dans le crédit des investissements. Le Conseil communal a répondu que cette décision a été prise en accéléré au début de l'année 2024, compte tenu de l'opportunité du toit du service forestier et de l'avancement accéléré du projet du réservoir et il est important que votre conseil comprenne qu'un autre investissement budgété ne sera pas réalisé. Cela sera l'extension du réseau d'eau qui était budgété pour CHF 300'000.00. Voilà, nous renonçons à cet investissement en 2024.

**M. S. Keller (au nom de la CGF) :** La commission a posé quelques questions, puis a accepté le rapport par 7 voix et une abstention.

**Mme C. Durgnat Lopez (au nom de la Commission de l'économie publique et de l'énergie) :** Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, actuellement la station du réseau basse tension est tenu d'assurer la consommation du Centre forestier et du réservoir actuel, malgré des chutes de tension dépassant parfois la limite admissible. Elle ne permet pas la cause de nouvelles installations de production décentralisée et empêche aussi toute évolution de la consommation. Ces bâtiments sont trop éloignés de la station transformatrice Praz avec des câbles de section trop faibles. Or, il existe un projet d'installation photovoltaïque au Centre forestier et hydraulique au réservoir. Aussi la production décentralisée de l'électricité par des installations privées augmente. Par ailleurs, la consommation évolue par le biais de bornes de recharge de véhicules électriques. Réuni le 5 juin dernier, notre Commission a passé en revue les quatre variantes proposées, chacune permettant à sa manière de renforcer le réseau électrique du secteur des Métairies. Après l'étude des trois premières variantes, nous sommes convaincus de la nécessité d'adopter la 4<sup>ème</sup>, certes un peu plus chère, mais la seule capable de s'adapter à l'avenir et aux nouvelles données de la société en transition de production énergétique. Nous remercions les auteurs de ce rapport complet, bien argumenté et clairement orienté vers l'avenir et aussi, notre Conseiller communal M. G. de Reynier d'avoir répondu à notre entière satisfaction aux questions. La Commission vous recommande d'accepter cette demande de crédit.

**M. J.-P. Kneubühler (au nom du groupe PLR) :** Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le PLR a longuement étudié ce projet d'extension et de renforcement du réseau de distribution basse tension et moyenne tension existant aux Métairies, principalement sous 2 angles, soit : le transport de l'énergie produite à futur par l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment du centre forestier et le transport de l'énergie fournie par un éventuel turbinage à la sortie du nouveau réservoir d'eau qui devra impérativement être réalisé à relativement court terme ne serait-ce que pour

des problèmes d'hygiène et de salubrité publique quant à la qualité de l'eau potable à fournir à la population boudryenne. La nécessité de cet investissement ne semblait pas évidente pour un certain nombre de nos conseillers, car pour eux, le fait d'envisager, à ce jour déjà, le turbinage éventuel de l'eau provenant d'un futur réservoir pouvait attendre le moment d'une réelle réalisation. Mais, ne serait-ce que pour permettre le transport de la fourniture de l'énergie produite par l'installation photovoltaïque sur le bâtiment du centre forestier, un renforcement du câble existant est quasi indispensable. Il faut toutefois également à relever que les travaux prévus permettraient de garantir une meilleure stabilité et une alimentation électrique de l'ensemble de la zone, partant du principe que bien des points de soutirage ainsi que de production peuvent encore être réalisés au cours de ces prochaines années. À ce jour, nos finances nous permettent de prévenir plutôt que de guérir d'ici quelques années, car notre fiscalité peut nous surprendre désagréablement sans avertir. Les conseillères et conseillers généraux PLR voteront donc selon leur propre évaluation de la nécessité de réaliser ces travaux maintenant ou dans un futur encore inconnu. Merci pour votre attention.

Au vote, l'arrêté est accepté par 32 voix et 2 abstentions.

**9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion relative au réseau électrique datant de décembre 2020**

**M. G. de Reynier (CC) :** Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, cette analyse devrait vous permettre de répondre aux cinq ou six questions qui se trouvaient posées dans la motion de décembre 2020. Nous avons passé en revue ces questions lors de la Commission de gestion et des finances qui m'a semblé assez convaincue. Pour l'instant, je préfère laisser la discussion ouverte, mais vous avez compris, par la conclusion du rapport, que nous sommes confiants dans la qualité du réseau et nous vous proposons d'en conserver la propriété puisque finalement il ne coûte rien, mais peut plutôt nous rapporter.

**M. S. Keller (au nom de la CGF) :** La Commission propose au Conseil général de classer la motion parce que les réponses ont été données.

**M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) :** Comme nous étions les auteurs de la motion présentée en décembre 2020, nous souhaitons remercier le Conseil communal pour ses réponses précises à toutes les questions qui ont été posées. Nous sommes très satisfaits des réponses données et également très satisfaits du résultat qui ressort de ce rapport. Effectivement, nous considérons qu'il est très positif que la Commune conserve la propriété du réseau pour pouvoir avoir une bonne influence et pouvoir mettre en œuvre, de la meilleure des manières possibles les orientations stratégiques pour le futur. Nous sommes d'accord de classer la motion.

**M. A. Sandoz (au nom du groupe PS) :** Je voulais juste ajouter un élément intéressant, rapport à charge. En 2018, plusieurs personnes de la Commission de l'économie publique, dont M. Atchade et M. Quinche, avaient participé à une séance où nous nous étions focalisés sur les avantages et les inconvénients de la vente du réseau ou de sa conservation. Je tiens à préciser que, bien que le rapport mentionne une perte totale d'influence, nos discussions ont parfois évoqué, et je ne veux pas révéler des choses informelles, une possibilité d'être au Conseil d'administration d'une entreprise de distribution, ce qui aurait été quand même important pour Boudry. Nous aurions été au même titre que La Chaux-de-Fonds ou Neuchâtel, donc je souhaitais le préciser. Maintenant, nous savons que notre réseau a de la valeur, qu'il génère un retour sur investissement avec un WACC de 3,87 %. Actuellement, il n'y a pas de nécessité de vendre, mais il est bon de garder à l'esprit cette option pour l'avenir. Par ailleurs, en 2018, nous avons envisagé d'examiner le GRD. Je pense qu'il est important de conserver cela en tête et de l'examiner au moins une année avant de renouveler le contrat avec Eli 10. Apparemment ce dernier nous donne satisfaction, mais avant de s'engager pour une nouvelle période,

cela vaut toujours la peine de réévaluer la situation. À part cela, le groupe PS acceptera le classement de cette motion.

**Mme C. Durgnat Lopez (au nom de la Commission de l'économie publique et de l'énergie) :** Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, notre commission a examiné attentivement le rapport présenté par le Conseil communal en réponse à la motion du PLR de décembre 2020. Nous avons posé de nombreuses questions, notamment sur les coûts et la rémunération d'investissement, la valeur du réseau, la difficulté des graphiques et émis la demande de mettre à jour la convention qui nous lie avec Eli 10 SA qui sera renouvelée en décembre 2028. Il nous semble, par exemple pertinent d'indexer le montant de CHF 15'000.00 qui est la valeur limite déterminant s'il s'agit d'un dépannage ou d'une réparation du réseau à charge d'Eli 10 ou d'un investissement, alors pris en charge par la Commune. À part la question de la difficulté de certains graphiques, nous avons reçu réponses à nos questions, soit directement durant la séance, soit par la suite. Les arguments en faveur de rester propriétaire du réseau, notamment afin de garder une influence sur la stratégie électrique de la Commune et de rester réactifs nous ont convaincu. Il convient toutefois de rester attentifs aux possibles améliorations futures de la convention qui nous lie à Eli 10 SA. La Commission vous recommande d'accepter le classement de la motion.

Au vote, la motion est classée à l'unanimité.

## **10. Interpellations**

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) :** Il n'y a pas d'interpellation reçue, mais je profite de réparer une erreur que m'a signalée M. C. Buschini. Effectivement, je n'ai pas pris la peine de lire le courrier qui était déposé sur ECHO, mais certains d'entre vous n'ont peut-être pas accès à ECHO. Je vous lis donc les deux lettres envoyées au Conseil général :

- Courrier de M. C. Buschini au sujet des pavés sur le parvis du temple
- Courrier de démission de M. D. Facchinetti

**M. P. Meisterhans (en son nom) :** N'y a-t-il pas encore une lettre envoyée par une tenancière d'un bar à Boudry ? C'est un courrier important.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) :** Ce courrier-là n'était pas adressé à la présidente du Conseil général, mais à mon nom.

**Mme N. Chapuisod (en son nom) :** C'est quand même une personne qui travaille et qui habite à Boudry. Je pense qu'il serait important que ce courrier soit lu.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente) :** Je cherche cette lettre et je vais relire à qui elle était adressée et je dis cela tout de suite. Nous pouvons passer, en attendant, aux informations du Conseil communal.

## **11. Informations du Conseil communal**

**Mme R. Piscopiello (CC) :** Nous vous avons promis une journée portes-ouvertes de l'administration et nous souhaitons déjà vous communiquer la date retenue : c'est le 26 octobre 2024, jour du dernier marché de Boudry. Nous souhaitons trouver des interactions avec le marché, éventuellement un moyen de transports entre le marché et l'administration. Notre administrateur se permettra de prendre contact avec M. Atchade, comme vous l'avez souhaité, afin de voir ce qu'il est attendu de cette journée.

**Mme. M. Braghini (CC)** : Mesdames et Messieurs, nous avons, au début de l'année 2021, établi un plan de législature et maintenant nous avons rédigé le bilan. Ce dernier était joint aux documents de la séance de ce soir, en information.

La présidente du Conseil général indique que le rapport d'activité du Guichet social régional Littoral Ouest 2023 est aussi une information.

**M. N. Rousseau (au nom du groupe PS)** remercie chaque membre sortant du Conseil communal par un discours personnalisé.

**M. K. Atchade (au nom du groupe PLR)**, à l'instar de son collègue, a également préparé quelques mots de remerciements pour les trois membres du Conseil communal qui se trouve dans cette assemblée pour la dernière fois.

**M. E. Dubois (au nom du groupe des Vert-e-s)** dit également un grand merci aux trois membres sortants.

Mme M. Braghini, M. J.-M. Buschini et M. L. D'Andrea, à leur tour, prennent la parole pour exprimer leur gratitude, leurs souvenirs et leur espoir pour une prochaine législature sereine.

La salle les applaudit chaleureusement.

**M. B. Geiser (en son nom)** : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, après une cinquantaine d'année passées en politique, je me retire. Je ne voudrais pas faire de discours, mais je voudrais simplement vous offrir, à tous, qui que vous soyez dans cette salle, une rose que vous pouvez venir chercher ici. Merci. J'ajouterai juste ceci, je vais continuer à marcher à contre-gorges, parce qu'à contrecœur je n'y arrive pas.

**M. G. de Reynier (CC)** : Bravo Blaise et merci pour tout ce que tu as apporté pendant ces 50 ans et je souhaite relever que tu es parvenu, avant de nous quitter, à faire déplacer le reste du pont qui se trouve devant les terrains de football des Buchilles. Il a reçu la confirmation que ce pont sera déplacé avant la fin du mois de juillet et il aura les deux panneaux invitant les promeneurs de chiens à les tenir en laisse dans la zone du Pervou.

## **12. Questions**

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente)** : Je vous remercie pour cette parenthèse apaisante et bienveillante. Nous pouvons passer aux questions, pour répondre à celle de Mme Chapuisod, concernant la lettre. En effet, cette dernière n'est pas adressée au Conseil général, elle demandait réponse et je lui ai répondu personnellement par écrit et par contact téléphonique, mais je me tiens à disposition des Conseillers généraux comme le propose notre règlement pour ceux qui voudraient prendre connaissance de ce mail.

**Mme N. Chapuisod (en son nom)** : Est-ce qu'il est possible de recevoir votre réponse par e-mail ?

**Mme I. Zürcher Vuillaume (Présidente)** : Oui.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Je ne peux pas finir sans poser quelques questions. Le 18 mars, j'ai posé deux questions, une à M. J.-M. Buschini et l'autre à M. L. D'Andrea. Je n'ai malheureusement pas encore eu de réponse. Alors je les repose maintenant. Et pour toutes les autres qu'il me reste encore sur mes fiches, tant pis, je me débrouillerais autrement.

J'avais demandé à M. J.-M. Buschini pourquoi les décorations en bois sur les fenêtres de la salle de spectacles n'avaient pas été remises. Cela donnait un aspect bien plus joli que ces grands verres. Depuis l'extérieur, c'est presque une usine. Quand des fenêtres sont changées, et j'en ai remplacé beaucoup, il faut conserver l'aspect extérieur du bâtiment. Quand la Commune change des fenêtres, elle va au plus court. J'aimerais savoir si c'est une question de coûts ou une question esthétique.

**M. J.-M. Buschini (CC) :** C'était plutôt une raison d'ordre technique. Tout d'abord, l'obligation de mettre des fenêtres à croisillons et de respecter ce qui est fait est valable seulement dans les zones d'anciennes localités. Sur le reste du territoire, nous avons le choix. Et pour des raisons, non esthétiques, mais de budget et d'efficacité, nous avons choisi de mettre des verres de bonnes qualités, sans les décorations. Même si j'admets que nous avons eu passablement de problème avec les impostes, car les équerres fournies pour pouvoir les ouvrir, ne correspondaient pas aux modèles de fenêtres. Il a fallu trois mois pour régler ce problème-là. Donc, dans la réalisation, au niveau technique, il n'y avait pas d'obligation dans cette zone-là. Ce qui n'était pas le cas à l'Hôtel de Ville, où nous avons même fait remettre des parties intérieures aux fenêtres.

**M. J.-D. Böhm (en son nom) :** J'avais posé la question concernant les plateformes qu'il y a à chaque arrêt de tram ou de train, prévues pour les handicapés ou les personnes à mobilité réduites. Je me demandais qui pouvait aider les personnes qui en ont besoin vu qu'elles sont chaînées contre le mur avec de gros cadenas. M. L. D'Andrea vous m'aviez dit que vous vous renseigneriez. Mais si vous avez oublié, ce n'est pas grave, j'ai maintenant la réponse.

**M. L. D'Andrea (CC) :** Si vous avez la réponse, alors je vous écoute volontiers. Je pense que c'est TransN qui peut les utiliser.

**M. J.-D. Böhm (en son nom) :** Il m'avait été répondu que c'étaient certainement les conducteurs de tram. Cela m'étonnait car ce dernier a un horaire à tenir, il ne peut pas s'arrêter, descendre et manipuler cette plateforme, etc. Alors, jusqu'au 2 avril 2024, il fallait joindre un service externe qui viendrait manipuler la plateforme. Il fallait leur téléphoner pour prendre rendez-vous. Dès le 2 avril, personne n'a pu me renseigner parce que c'est un autre numéro qui devait bientôt être publié. J'ai rappelé, une fois que le 2 avril était passé. J'ai reçu un numéro, peut-être qu'il pourra être utile à quelqu'un. C'est le 032 720 06 58.

Il demande à la Présidente s'il ose encore une dernière phrase (c'est accordé). Lorsque j'aurai fini de m'indigner, alors je commencerai ma vieillesse. Merci de votre attention.

Mme I. Zürcher Vuillaume, Présidente, clôt la séance en prononçant son discours de fin de législature. Elle est richement applaudie.

M. G. de Reynier (CC) la remercie pour ces mots, pour avoir piloté ces séances et lui souhaite le meilleur pour son avenir.

La présidente lève la séance 22h31.

Boudry, le 22 août 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

*Isabelle Zürcher Vuillaume*

*Fabio Vicario*